

Yvonand, le 8 décembre 2025



PROCÈS-VERBAL DU BUREAU N° 35

Présidence : Mme Nicole Bachmann

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND

prenant en compte les articles 37 à 48 du règlement du Conseil communal d'Yvonand de mai 2014 ;

valide les commissionnaires suivants pour le préavis 2025/14 (Sécurisation de l'approvisionnement en eau potable et défense incendie des secteurs : La Vignette et La Rochettaz – Commune d'Yvonand) présidé par le premier membre de l'UDC.

PS	1 ^{er} membre	Kjelberg Ivar
	2 ^{ème} membre	Breguet Florian
	3 ^{ème} membre	Vuadens Christian
	suppléant	Berger Amélie
PLR	1 ^{er} membre	Wolf Gabriel
	2 ^{ème} membre	Walroff Sandra
	suppléant	Méan Katia
UDC	1 ^{er} membre	Rebeaud Pascal
	2 ^{ème} membre	Beutler Robert
	suppléant	Messerli Louis

La Présidente

Nicole Bachmann



La Secrétaire

Pauline Héritier